États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres et semestres clos les 31 mars 2018 et 1er avril 2017

(aucun audit ni examen des présents n'a été réalisé par les auditeurs indépendants de la Société)

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net	**Pour les trimestres clos les 31 mars 2018**	1er avril 2017	**Pour les semestres clos les 31 mars 2018**	1er avril 2017
Produits (note 21)	**189 455 $**	163 566 $	**394 338 $**	323 170 $
Coût des ventes	**162 400**	146 961	**324 170**	278 389
Marge brute	**27 055**	16 605	**70 168**	44 781
Charges administratives et de vente	**8 851**	5 312	**17 038**	10 602
Frais de distribution	**3 316**	2 509	**6 557**	4 799
	12 167	7 821	**23 595**	15 401
Résultat des activités d'exploitation	**14 888**	8 784	**46 573**	29 380
Produits financiers (note 6)	**(133)**	(87)	**(268)**	(202)
Charges financières (note 6)	**4 319**	2 501	**8 458**	4 921
Charges financières nettes (note 6)	**4 186**	2 414	**8 190**	4 719
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**10 702**	6 370	**38 383**	24 661
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat				
Exigible	**4 165**	9 828	**9 926**	13 673
Différé	**(1 049)**	(8 246)	**655**	(7 352)
	3 116	1 582	**10 581**	6 321
Bénéfice net	**7 586 $**	4 788 $	**27 802 $**	18 340 $
Bénéfice net par action (note 16)				
De base	**0,07 $**	0,05 $	**0,26 $**	0,20 $
Dilué	**0,07 $**	0,05 $	**0,23 $**	0,19 $

États intermédiaires consolidés résumés du résultat global	**Pour les trimestres clos les 31 mars 2018**	1er avril 2017	**Pour les semestres clos les 31 mars 2018**	1er avril 2017
Bénéfice net	**7 586 $**	4 788 $	**27 802 $**	18 340 $
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net				
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	**(194)**	(2 003)	**(561)**	(609)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 9)	**52**	527	**149**	160
Écarts de conversion	**369**	–	**471**	–
	227	(1 476)	**59**	(449)
Bénéfice net et résultat global pour la période	**7 813**	3 312	**27 861**	17 891

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	31 mars 2018	30 septembre 2017*	1er avril 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	**6 047 $**	17 033 $	908 $
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	**1 891**	4 201	–
Clients et autres débiteurs	**72 840**	80 107	59 366
Impôt sur le résultat recouvrable	**–**	1 174	–
Stocks (note 8)	**158 109**	172 568	115 221
Charges payées d'avance	**1 928**	2 892	1 951
Instruments financiers dérivés (note 9)	**1 125**	93	98
Total des actifs courants	**241 940**	278 068	177 544
Actifs non courants			
Liquidités soumises à des restrictions (note 7)	**–**	631	–
Immobilisations corporelles	**200 225**	190 875	178 190
Immobilisations incorporelles	**41 116**	30 874	1 776
Autres actifs (note 10)	**978**	982	439
Actifs d'impôt différé	**14 211**	15 048	22 359
Instruments financiers dérivés (note 9)	**2 218**	2 323	943
Goodwill (note 11)	**332 380**	316 639	229 952
Total des actifs non courants	**591 128**	557 372	433 659
Total des actifs	**833 068 $**	835 440 $	611 203 $
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	**29 000 $**	20 000 $	23 000 $
Fournisseurs et autres créditeurs	**58 268**	125 260	49 246
Impôt sur le résultat à payer	**2 820**	–	6 871
Provisions	**–**	478	742
Obligations liées aux contrats de location-financement	**50**	48	48
Instruments financiers dérivés (note 9)	**3 538**	6 665	3 616
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	**–**	–	49 537
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 13)	**2 455**	4 703	–
Total des passifs courants	**96 131**	157 154	133 060
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	**175 000**	150 000	60 000
Avantages du personnel	**37 935**	39 169	54 155
Provisions	**1 738**	1 753	1 744
Instruments financiers dérivés (note 9)	**2 406**	2 381	4 549
Obligations liées aux contrats de location-financement	**88**	114	137
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	**130 053**	111 544	59 000
Passifs d'impôt différé	**43 915**	38 581	31 135
Autres passifs à long terme (note 13)	**–**	588	–
Total des passifs non courants	**391 135**	344 130	210 720
Total des passifs	**487 266 $**	501 284 $	343 780
Capitaux propres			
Capital social (note 15)	**101 345**	101 335	34 414
Surplus d'apport	**300 333**	300 247	300 213
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties (note 14)	**4 676**	3 141	1 188
Déficit	**(61 904)**	(71 860)	(57 449)
Cumul des autres éléments du résultat global	**1 352**	1 293	(10 943)
Total des capitaux propres	**345 802**	334 156	267 423
Total des passifs et des capitaux propres	**833 068 $**	835 440 $	611 203 $

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter aux notes 4 et 11).

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

									Pour le semestre clos le 31 mars 2018
	Nombre d'actions	**Actions ordinaires**	**Surplus d'apport**	**Composante capitaux propres des débentures convertibles**	**Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel**	**Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie**	**Cumul des écarts de conversion**	**Déficit**	**Total**
		$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde au 30 septembre 2017	**105 743 582**	**101 335**	**300 247**	**3 141**	**1 190**	**295**	**(192)**	**(71 860)**	**334 156**
Bénéfice net pour la période	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**27 802**	**27 802**
Dividendes (note 15)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**		**(19 034)**	**(19 034)**
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	**–**	**–**	**86**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**86**
Conversion de débentures convertibles en actions ordinaires (note 14)	**1 388**	**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**
Remboursement de débentures convertibles (note 14)	**–**	**–**	**–**	**(1 188)**	**–**	**–**	**–**	**1 188**	**–**
Émission de débentures convertibles, après impôt (note 14)	**–**	**–**	**–**	**2 723**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 723**
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(412)**	**–**	**–**	**(412)**
Écarts de conversion	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**471**	**–**	**471**
Solde au 31 mars 2018	**105 744 970**	**101 345**	**300 333**	**4 676**	**1 190**	**(117)**	**279**	**(61 904)**	**345 802**

								Pour le semestre clos le 1er avril 2017
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débentures convertibles	Cumul (de la perte) latente sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit (de la perte) sur les couvertures de flux de trésorerie	Déficit	Total
		$	$	$	$	$	$	$
Solde au 1er octobre 2016	93 850 160	133 528	200 201	1 188	(10 494)	–	(58 870)	265 553
Bénéfice net pour la période	–	–	–	–	–	–	18 340	18 340
Dividendes (note 15)	–	–	–	–	–	–	(16 919)	(16 919)
Réduction du capital déclaré	–	(100 000)	100 000	–	–	–	–	–
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	–	–	35	–	–	–	–	35
Options sur actions exercées	80 000	451	(23)	–	–	–	–	428
Conversion de débentures convertibles en actions ordinaires (note 14)	66 922	435	–	–	–	–	–	435
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	–	–	–	–	–	(449)	–	(449)
Solde au 1er avril 2017	93 997 082	34 414	300 213	1 188	(10 494)	(449)	(57 449)	267 423

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)
Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les		Pour les semestres clos les	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net	**7 586 $**	4 788 $	**27 802 $**	18 340 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	**3 622**	3 218	**7 078**	6 430
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	**1 167**	54	**1 854**	107
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	**430**	293	**(4 323)**	(963)
Charge d'impôt sur le résultat	**3 116**	1 582	**10 581**	6 321
Cotisations aux régimes de retraite	**(2 300)**	(2 101)	**(4 162)**	(3 369)
Charge de retraite	**2 537**	2 614	**2 928**	4 591
Charges financières nettes (note 6)	**4 186**	2 414	**8 190**	4 719
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	**150**	24	**287**	35
Autres	**(7)**	–	**–**	1
	20 487	12 886	**50 235**	36 212
Variations des éléments suivants :				
Clients et autres débiteurs	**(6 567)**	(8 697)	**8 068**	9 416
Stocks	**24 005**	19 142	**30 134**	(34 100)
Charges payées d'avance	**241**	(356)	**1 061**	687
Fournisseurs et autres créditeurs	**(22 696)**	(1 402)	**(75 945)**	566
Provisions	**(414)**	(173)	**(493)**	(508)
	(5 431)	8 514	**(37 175)**	(23 939)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**15 056**	21 400	**13 060**	12 273
Intérêts payés	**(2 851)**	(687)	**(7 986)**	(4 425)
Impôt sur le résultat payé	**(2 512)**	(3 844)	**(6 143)**	(10 275)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**9 693**	16 869	**(1 069)**	(2 427)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes payés (note 15)	**(9 517)**	(8 459)	**(19 034)**	(16 906)
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 12)	**(23 500)**	(7 000)	**34 000**	23 000
Émission de débentures convertibles (note 14)	**81 200**	–	**81 200**	–
Remboursement de débentures convertibles (note 14)	**(59 990)**	–	**(59 990)**	–
Paiement de frais de financement (note 10)	**–**	–	**(122)**	–
Exercice d'options sur actions	**–**	–	**–**	428
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(11 807)**	(15 459)	**36 054**	6 522
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 4)	**3 075**	–	**(38 986)**	–
Entrées d'immobilisations corporelles	**(3 970)**	(3 136)	**(6 925)**	(4 433)
Entrées d'immobilisations incorporelles	**(131)**	–	**(231)**	–
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(1 026)**	(3 136)	**(46 142)**	(4 433)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	**103**	–	**171**	–
Diminution nette de la trésorerie	**(3 037)**	(1 726)	**(10 986)**	(338)
Trésorerie à l'ouverture de la période	**9 084**	2 634	**17 033**	1 246
Trésorerie à la clôture de la période	**6 047 $**	908 $	**6 047 $**	908 $

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)
Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres et les semestres clos le 31 mars 2018 et le 1er avril 2017 comprennent les comptes de Rogers et de ses filiales, Lantic Inc. (« Lantic ») et L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à empaqueter et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IAS 7, de l'IAS 12, et de l'IFRS 12 comme il est décrit à la note 3 c). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 30 septembre 2017. Aucun audit ni examen des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités trimestriels n'a été réalisé par les auditeurs externes de la Société et le conseil d'administration en a autorisé la publication le 1er mai 2018.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;

ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;

iii) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, sauf pour ce qui suit :

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et les filiales qu'elle contrôle, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et L.B. Maple Treat Corporation (« LBMT »). LBMT est issue du regroupement de cinq entreprises, à savoir LBMT, Highland Sugarworks Inc. (« Highland »), Les Produits de l'érable du Grand Nord Inc. (« Grand Nord » a fusionné avec LBMT le 1er décembre 2016), 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et les actifs de Sucro-Bec L. Fortier Inc. (« Sucro-Bec »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

i) Filiales (suite)

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Avantages du personnel

i) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie :

Au cours du trimestre considéré, la Société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel les hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, dans les créditeurs, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net de la période.

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IAS 7, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7).* Les modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 7 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1er octobre 2017. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealized Losses (Amendments to IAS 12).* Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. L'application anticipée est autorisée.

Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles.

La Société a adopté les modifications de l'IAS 12 lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1er octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

iii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

La norme suivante a fait l'objet d'une révision :

- Clarification pour préciser que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts classés comme détenus en vue de la vente, comme détenus en vue d'une distribution ou dans les activités abandonnées, s'appliquant de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.

La Société a adopté la modification lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 1er octobre 2017. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés.

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore au semestre clos le 31 mars 2018 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes et les modifications aux normes et interprétations en cours d'examen sont présentées ci-après.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a l'intention d'adopter les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (suite)

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iv) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018, selon le cas. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

v) IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude ;
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

v) IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux* (suite)

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

vi) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1er janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision :

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications apportées lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été établie.

4. Regroupements d'entreprises

a) Transaction relative à Decacer

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 315,0 millions de dollars.

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. L'information pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs doit toujours être obtenue. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	Montant initial $	Ajustements $	Montant ajusté $
Trésorerie	928	–	928
Clients et autres débiteurs	3 832	–	3 832
Stocks	15 711	–	15 711
Charges payées d'avance	96	–	96
Immobilisations corporelles	8 131	–	8 131
Immobilisations incorporelles	8 507	3 230	11 737
Fournisseurs et autres créditeurs	(8 310)	–	(8 310)
Impôt sur le résultat à payer	(197)	–	(197)
Passifs d'impôt différé	(3 490)	(1 167)	(4 657)
Total des actifs nets acquis	25 208	2 063	27 271
Contrepartie totale transférée	42 989	23	43 012
Goodwill (note 11)	**17 781**	**(2 040)**	**15 741**

	$
Facilité de crédit renouvelable	43 012
Contrepartie totale transférée	**43 012**

Les comptes clients se composent d'un montant brut de 3,8 millions de dollars, et il était attendu que la somme complète était recouvrable à la date d'acquisition.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues et à la main-d'œuvre regroupée, qui n'ont pas été comptabilisées de façon distincte, car elles ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill et les immobilisations incorporelles comptabilisés relativement à cette acquisition ne sont pas déductibles d'impôt.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

Les résultats d'exploitation de Decacer sont inclus dans le secteur des produits de l'érable. Les résultats consolidés de la Société comprennent des ventes nettes de 16,7 millions de dollars et le résultat des activités d'exploitation lié à Decacer depuis la date d'acquisition se chiffre à 1,1 million de dollars. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er octobre 2017, les résultats consolidés de la Société auraient inclus des ventes nettes d'environ 22,9 millions de dollars et un résultat des activités d'exploitation d'environ 3,2 millions de dollars, selon les meilleures estimations de la direction. Au moment d'estimer ces montants, la direction s'est appuyée sur l'hypothèse que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1er octobre 2017.

Des coûts liés à l'acquisition de 0,7 million de dollars au titre des frais juridiques, des coûts de diligence raisonnable et d'autres frais ont été passés en charges en lien avec le regroupement d'entreprises susmentionné. Ces coûts ont été inscrits dans les charges administratives et de vente aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

b) Transaction relative à LBMT

Au cours des premier et deuxième trimestres de l'exercice 2018, compte tenu de l'obtention d'informations supplémentaires pertinentes à l'égard de l'acquisition du 5 août 2017 de la totalité des actions émises et en circulation de LBMT (la « transaction relative à LBMT »), la Société a ajusté l'attribution du prix d'achat, comme il est précisé dans le tableau ci-dessous. À la date de présentation de l'information, la Société n'avait pas encore complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill. La répartition sera finalisée à mesure que la Société obtiendra plus d'informations.

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat en fonction de la meilleure information disponible à ce jour.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	Montant initial $	Ajustements $	Montant ajusté $
Trésorerie	210	–	210
Liquidités soumises à des restrictions	10 883	–	10 883
Clients et autres débiteurs	16 951	–	16 951
Impôt sur le résultat recouvrable	882	–	882
Stocks	109 224	(561)	108 663
Charges payées d'avance	687	–	687
Immobilisations corporelles	8 163	–	8 163
Immobilisations incorporelles	23 875	5 500	29 375
Fournisseurs et autres créditeurs	(75 914)	–	(75 914)
Impôt sur le résultat à payer	(718)	–	(718)
Autres passifs à long terme	(11 308)	–	(11 308)
Instruments financiers dérivés	(769)	–	(769)
Passifs d'impôt différé	(5 952)	(1 448)	(7 400)
Total des actifs nets acquis	76 214	3 491	79 705
Contrepartie totale transférée	169 490	(3 098)	166 392
Goodwill (note 11)	**93 276**	**(6 589)**	**86 687**

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et du résultat global de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		**Pour les semestres clos les**	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles				
Coût des ventes	**3 517**	3 111	**6 865**	6 219
Charges administratives et de vente	**105**	107	**213**	211
	3 622	3 218	**7 078**	6 430
Amortissement des immobilisations incorporelles				
Charges administratives et de vente	**1 167**	54	**1 854**	107
Charges d'amortissement totales	**4 789**	3 272	**8 932**	6 537

6. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le bénéfice net :

	Pour les trimestres clos les		**Pour les semestres clos les**	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	**133**	87	**268**	202
Produits financiers	**133**	87	**268**	202
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation[1]	**1 844**	1 615	**3 542**	3 201
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	**1 377**	680	**2 803**	1 308
Amortissement des frais de financement différés	**529**	206	**778**	412
Autres charges d'intérêts	**569**	–	**1 335**	–
Charges financières	**4 319**	2 501	**8 458**	4 921
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	**4 186**	2 414	**8 190**	4 719

1) Comprend une charge de désactualisation de 270 $ et de 389 $ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mars 2018, respectivement (45 $ et 91 $, respectivement, au 1er avril 2017).

7. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de LBMT, en raison des événements suivants :

a) Le 1er décembre 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 31 mars 2018, la somme en trésorerie entiercée se chiffrait à 1,9 million de dollars et la valeur comptable de la contrepartie conditionnelle à payer s'établissait à 2,5 millions de dollars (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).

b) Le 26 août 2016, LBMT a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Highland et un montant de 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) a été inscrit à titre de solde du prix d'achat à payer. De ce solde à payer, 50 % ont été versés le 26 août 2017 et le reste a été versé le 26 février 2018. La juste valeur du solde du prix d'achat à payer, à la date d'acquisition, se chiffrait à 1,7 million de dollars (1,3 million de dollars US) et a été calculée selon un taux d'actualisation de 3,14 %. Aux termes de la convention d'achat d'actions, le montant du solde du prix d'achat a été entiercé conformément à un accord d'entiercement et, au 31 mars 2018, la somme en trésorerie entiercée et la valeur comptable du solde du prix d'achat à payer se sont chiffrés à néant (se reporter à la note 13, Autres passifs à long terme).

8. Stocks

Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 mars 2018, les stocks comptabilisés dans les coûts des ventes se sont chiffrés à 160,9 millions de dollars et à 328,4 millions de dollars, respectivement (140,3 millions de dollars et 270,8 millions de dollars pour le trimestre et le semestre clos le 1er avril 2017, respectivement).

9. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre et du semestre clos le 31 mars 2018.

9. Instruments financiers (suite)

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 31 mars 2018, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et les contrats à terme normalisés sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2018, au 30 septembre 2017 et au 1er avril 2017 :

	Actifs financiers		**Passifs financiers**	
	Courants	**Non courants**	**Courants**	**Non courants**
	31 mars 2018		**31 mars 2018**	
	$	**$**	**$**	**$**
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**265**	**–**	**–**	**117**
Contrats de change à terme	**672**	**674**	**–**	**–**
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**–**	**–**	**3 538**	**2 289**
Swap de taux d'intérêt	**188**	**1 544**	**–**	**–**
	1 125	**2 218**	**3 538**	**2 406**

9. Instruments financiers (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2017				1er avril 2017			
	$	$	$	$	$	$	$	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net								
Contrats à terme normalisés sur le sucre	93	–	–	37	–	49	132	–
Contrats de change à terme	–	1 280	2 712	–	98	894	–	–
Dérivés incorporés	–	–	74	–	–	–	130	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces								
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	3 826	2 344	–	–	3 004	4 000
Swap de taux d'intérêt	–	1 043	53	–	–	–	350	549
	93	2 323	6 665	2 381	98	943	3 616	4 549

					Pour les trimestres clos les	
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		**Montant imputé aux produits financiers (charges financières)**		**Autres éléments du résultat global**	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$	**$**	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**(3 375)**	(1 732)	**–**	–	**–**	–
Contrats de change à terme	**(28)**	(823)	**–**	–	**–**	–
Dérivés incorporés	**–**	(524)	**–**	–	**–**	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**491**	625	**–**	–	**(353)**	(1 953)
Swap de taux d'intérêt	**–**	–	**133**	87	**159**	(50)
	(2 912)	(2 454)	**133**	87	**(194)**	(2 003)

9. Instruments financiers (suite)

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges financières)		Pour les semestres clos les Autres éléments du résultat global	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$	**$**	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**(2 144)**	(6 326)	**–**	–	**–**	–
Contrats de change à terme	**1 305**	(1 936)	**–**	–	**–**	–
Dérivés incorporés	**51**	198	**–**	–	**–**	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**1 374**	1 473	**–**	–	**(1 033)**	(990)
Swap de taux d'intérêt	**–**	–	**268**	202	**472**	381
	586	(6 591)	**268**	202	**(561)**	(609)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 31 mars 2018 et au 1er avril 2017 :

	Pour les trimestres clos les		Pour les semestres clos les	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
(Perte nette) profit net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**(353)**	(1 953)	**(1 033)**	(990)
Swaps de taux d'intérêt	**159**	(50)	**472**	381
Impôt sur le résultat	**52**	527	**149**	160
Perte de couverture	**(142)**	(1 476)	**(412)**	(449)

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mars 2018, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Une tranche d'environ 0,8 million de dollars des pertes nettes présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

10. Autres actifs

	31 mars 2018	30 septembre 2017	1er avril 2017
	$	$	$
Frais de financement différés nets	**967**	979	428
Autres	**11**	3	11
	978	982	439

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à la négociation de l'accord de crédit de cinq ans. Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont des emprunts à court terme, et ils peuvent être remboursés en tout temps. Par conséquent, les frais de financement différés sont présentés séparément et ils ne sont pas imputés à la dette (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Au cours du premier trimestre, la Société a payé des frais de financement de 0,1 million de dollars afin de modifier la facilité de crédit renouvelable existante en prélevant des fonds supplémentaires aux termes de l'option accordéon (se reporter à la note 12, Facilité de crédit renouvelable).

Ces frais, ainsi que le solde impayé des frais de financement différés antérieurement, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 28 juin 2022.

11. Goodwill

	31 mars 2018	30 septembre 2017*	1er avril 2017
	$	$	$
Solde à l'ouverture de la période	**316 639**	229 952	229 952
Ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent	**–**	(6 589)	–
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	**15 741**	93 276	–
Solde à la clôture de la période	**332 380**	316 639	229 952

* Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

11. Goodwill (suite)

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante :

	31 mars 2018	30 septembre 2017	1er avril 2017
	$	$	$
Sucre			
Goodwill	**229 952**	229 952	229 952
Produits de l'érable			
Goodwill	**102 428**	86 687*	–
Marques	**5 154**	3 264*	–
	337 534	319 903	229 952

*Comprend l'ajustement de l'attribution du prix d'achat liée à un exercice précédent (se reporter à la note 4).

12. Facilité de crédit renouvelable

Le 20 décembre 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante, accroissant ainsi le crédit mis à sa disposition de 40,0 millions de dollars en exerçant l'option accordéon intégrée dans la facilité de crédit renouvelable (les « emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon »). Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 315,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 mars 2018, des actifs de 391,4 millions de dollars ont été donnés en garantie (417,9 millions de dollars au 30 septembre 2017 et 339,7 millions de dollars au 1er avril 2017).

La facilité de crédit renouvelable modifiée arrivera à échéance le 28 juin 2022. Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement (se reporter à la note 10, Autres actifs).

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	31 mars 2018	30 septembre 2017	1er avril 2017
	$	$	$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	**29 000**	20 000	23 000
Non courant	**175 000**	150 000	60 000
	204 000	170 000	83 000

12. Facilité de crédit renouvelable (suite)

Un montant de 175,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 31 mars 2018 étant donné que la Société ne prévoit pas l'acquitter au cours des douze prochains mois.

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

13. Autres passifs à long terme

	31 mars 2018		30 septembre 2017		1er avril 2017	
	Contrepartie conditionnelle à payer	**Solde du prix d'achat à payer**	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	$	**$**	$	$	$	$
Solde d'ouverture	**4 469**	**822**	–	–	–	–
Acquisition d'entreprises	**–**	**–**	5 573	5 735	–	–
Charge de désactualisation	**79**	**15**	22	9	–	–
Écart de conversion	**–**	**23**	–	(12)	–	–
Paiement effectué	**(2 093)**	**(860)**	(1 126)	(4 910)	–	–
Solde de clôture	**2 455**	**–**	4 469	822	–	–

	31 mars 2018		30 septembre 2017		1er avril 2017	
	Contrepartie conditionnelle à payer	**Solde du prix d'achat à payer**	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer
	$	**$**	$	$	$	$
Présentation sous les rubriques suivantes :						
Courant	**2 455**	**–**	3 881	822	–	–
Non courant	**–**	**–**	588	–	–	–
	2 455	**–**	4 469	822	–	–

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	31 mars 2018	30 septembre 2017	1er avril 2017
	$	$	$
Courant			
Quatrième série	**–**	–	50 000
Conversion de débentures convertibles	**–**	–	(435)
Total de la valeur nominale	**–**	–	49 565
Moins les frais de financement différés	**–**	–	(28)
Valeur comptable – courant	**–**	–	49 537
Non courant			
Cinquième série	**–**	60 000	60 000
Sixième série	**57 500**	57 500	–
Septième série	**85 000**	–	–
Total de la valeur nominale	**142 500**	117 500	60 000
Moins les frais de financement différés	**(6 270)**	(3 121)	(662)
Moins la composante capitaux propres	**(7 557)**	(3 826)	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	**1 380**	991	850
Valeur comptable – non courant	**130 053**	111 544	59 000
Total de la valeur comptable	**130 053**	111 544	108 537

Quatrième série

Au cours de l'exercice 2017, des débentures de quatrième série ont été converties par leurs porteurs en 66 922 actions ordinaires pour une somme de 0,4 million de dollars. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Le 1er mai 2017, la Société a eu recours à des emprunts effectués en vertu de l'option accordéon pour rembourser ses débentures de quatrième série. Les sorties de fonds, qui totalisaient 51,0 millions de dollars, comprenaient un montant en principal de 49,6 millions de dollars majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la veille de la date d'échéance.

Cinquième série

Le 28 mars 2018, une partie du produit net découlant de l'émission de débentures de septième série a servi au remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties de cinquième série à 5,75 % (les « débentures de cinquième série »). La somme du remboursement s'est élevée à 59 990 $, étant donné que des débentures convertibles ont été converties par les porteurs en 1 388 actions ordinaires, pour un montant de 10 $.

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

Septième série

Le 28 mars 2018, dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme effectué le 21 mars 2018, la Société a émis 85 000 débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série à 4,75 % (les « débentures de septième série ») échéant le 30 juin 2025. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Le produit brut de cette émission s'est élevé à 85,0 millions de dollars. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur au prix de conversion de 8,85 $ l'action (ce qui représente 9 604 519 actions ordinaires) en tout temps avant la date d'échéance, mais ne peuvent être remboursées par la Société avant le 30 juin 2021.

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 $ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures en circulation en émettant et en remettant aux porteurs des débentures le nombre d'actions sous-jacentes aux débentures correspondant au quotient du capital des débentures en circulation devant être remboursées par anticipation ou qui sont échues divisé par 95 % du cours moyen pondéré des actions de RSI à la Bourse de Toronto pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la date fixée pour le remboursement anticipé ou à la date d'échéance, selon le cas.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au capital des débentures en circulation ainsi que l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

La Société a attribué 3,7 millions de dollars (2,7 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours du deuxième trimestre, la Société a inscrit un montant de 4,0 mille dollars dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 3,8 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

14. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

Le 3 avril 2018, la Société a émis 12 750 débentures de septième série supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation, laquelle a été accordée par la Société dans le cadre du placement par voie d'acquisition ferme annoncé du 28 mars 2018, pour un produit brut de 12,8 millions de dollars.

Au 31 mars 2018, la juste valeur des débentures de sixième et de septième séries s'établissait approximativement à 144,4 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

15. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Au 31 mars 2018, des débentures de cinquième série correspondant à une somme de 10 $ ont été converties au cours de la période considérée par les porteurs de titres en un total de 1 388 actions ordinaires. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau intermédiaire consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Au 31 mars 2018, un total de 105 744 970 actions ordinaires (105 743 582 au 30 septembre 2017; 93 997 082 au 1er avril 2017) étaient en circulation.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 $ par action pour les semestres clos le 31 mars 2018 et le 1er avril 2017, comme suit :

	31 mars 2018	1er avril 2017
	$	$
Dividendes	**19 034**	16 919
	19 034	16 919

16. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les		Pour les semestres clos les	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
Bénéfice de base par action				
Bénéfice net	**7 586 $**	4 788 $	**27 802 $**	18 340 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**105 743 643**	93 996 659	**105 743 613**	93 932 400
Bénéfice de base par action	**0,07 $**	0,05 $	**0,26 $**	0,20 $
Bénéfice dilué par action				
Bénéfice net	**7 586 $**	4 788 $	**27 802 $**	18 340 $
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	**27**	–	**2 622**	2 662
	7 613 $	4 788 $	**30 424 $**	21 002 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	**105 743 643**	93 996 659	**105 743 613**	93 932 400
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	**9 604 520**	–	**24 899 112**	16 201 821
	115 348 163	93 996 659	**130 642 725**	110 134 221
Bénéfice dilué par action	**0,07 $**	0,05 $	**0,23 $**	0,19 $

Pour le trimestre clos le 31 mars 2018, les options sur actions ainsi que les débentures de cinquième et sixième séries ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour le semestre clos le 31 mars 2018, les options sur actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Pour le trimestre clos le 1er avril 2017, les options sur actions ainsi que les débentures de quatrième et cinquième séries étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

17. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires – 30 septembre 2017; 4 000 000 d'actions ordinaires – 1er avril 2017) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs au prix de 6,23 $ par action ordinaire.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec une hausse compensatoire inscrite au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 52 $ et de 86 $ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mars 2018 (une charge de 24 $ et de 35 $ pour le trimestre et le semestre clos le 1er avril 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 31 mars 2018 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2017	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 31 mars 2018	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 $	**830 000**	**–**	**–**	**–**	**830 000**	**7,15**	**320 000**
5,61 $	**80 000**	**–**	**–**	**–**	**80 000**	**3,95**	**80 000**
6,23 $	**–**	**1 065 322**	**–**	**–**	**1 065 322**	**9,67**	**–**
6,51 $	**360 000**	**–**	**–**	**–**	**360 000**	**8,67**	**72 000**
	1 270 000	**1 065 322**	**–**	**–**	**2 335 322**	**s. o.**	**472 000**

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 1 655 322 au 31 mars 2018 et à 1 270 000 au 30 septembre 2017 (se reporter à la note 19, Principaux dirigeants).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	373 $
Prix de l'action	6,31 $
Prix d'exercice	6,23 $
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	16,194 % à 17,640 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	5,71 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,647 % à 1,760 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

Au premier trimestre de l'exercice 2017, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été créé aux termes du régime d'options sur actions existant. En vertu du régime, le bénéficiaire de l'attribution a droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date de règlement. Au premier trimestre de l'exercice 2017, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions a été attribué à un haut dirigeant au prix de 6,51 $.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé une charge de néant et une charge de 1 $ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mars 2018, respectivement (charge de 2 $ et de 6 $ pour le trimestre et le semestre clos le 1er avril 2017). Au 31 mars 2018, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 16 $ (15 $ au 30 septembre 2017; 6 $ au 1er avril 2017).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 31 mars 2018 :

Prix par unité	Nombre d'unités en circulation au 30 septembre 2017	Unités attribuées durant la période	Unités exercées durant la période	Unités ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Unités en circulation au 31 mars 2018	Nombre d'unités pouvant être exercées
6,51 $	**125 000**	**–**	**–**	**–**	**125 000**	**–**

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions sont les suivantes.

Options attribuées le 5 décembre 2016	Date d'attribution	Évaluation en date du 31 mars 2018
Total de la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions	53 $	33 $
Prix de l'action	6,63 $	6,20 $
Prix d'exercice	6,51 $	6,51 $
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 13,880 % à 16,763 %
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 2 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %	5,81 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	1,813 % à 2,048 %

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issue réelle.

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, un régime d'UAP a été créé en faveur des hauts dirigeants et 224 761 UAP ont été attribuées par la Société. De plus, un total de 3 145 UAP ont été attribuées par suite du versement du dividende au cours du trimestre considéré. Ainsi, 227 906 UAP étaient en circulation au 31 mars 2018.

Les droits à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2017-2020, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

17. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Une charge de 98 $ et de 198 $ a été comptabilisée pour le trimestre et le semestre clos le 31 mars 2018 (néant – 30 septembre 2017; néant – 1er avril 2017) dans les charges administratives et de vente, un crédit compensatoire ayant été inscrit au passif. Au 31 mars 2018, le passif lié aux UAP s'élevait à 198 $ (néant au 30 septembre 2017; néant au 1er avril 2017).

18. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	31 mars 2018	1er avril 2017	30 septembre 2017	1er octobre 2016
	$	$	$	$
Transactions sans effet de trésorerie				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	**1 620**	1 714	247	135
Crédit d'impôt à l'investissement compris dans l'impôt sur le résultat à payer	**–**	–	–	220

19. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les		**Pour les semestres clos les**	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Salaires et avantages à court terme	**772**	1 075	**1 428**	2 056
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	**210**	123	**440**	254
Avantages postérieurs à l'emploi	**35**	37	**70**	72
Rémunération fondée sur des actions	**150**	24	**287**	35
	1 167	1 259	**2 225**	2 417

20. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les		Pour les semestres clos les	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Salaires et avantages du personnel	**20 870**	18 036	**42 515**	37 006
Charges liées aux régimes à prestations définies[1)]	**1 109**	1 236	**741**	2 460
Charges liées aux régimes à cotisations définies	**1 428**	1 378	**2 187**	2 131
Rémunération fondée sur des actions	**150**	24	**287**	35
	23 557	20 674	**45 730**	41 632

1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1er janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre.

Les charges liées au personnel ont été passées en charges dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif des états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les semestres clos les	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Coût des ventes	**18 452**	17 007	**35 917**	34 512
Charges administratives et de vente	**4 673**	3 251	**8 912**	6 306
Frais de distribution	**348**	346	**705**	692
	23 473	20 604	**45 534**	41 510
Immobilisations corporelles	**83**	70	**196**	122
	23 556	20 674	**45 730**	41 632

21. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, à empaqueter et à commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

21. Informations sectorielles (suite)

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

				Pour le trimestre clos le 31 mars 2018
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	**$**	**$**	**$**
Produits	**136 434**	**53 021**	**–**	**189 455**
Coût des ventes	**115 780**	**46 620**	**–**	**162 400**
Marge brute	**20 654**	**6 401**	**–**	**27 055**
Amortissements	**3 257**	**1 532**	**–**	**4 789**
Résultat des activités d'exploitation	**12 880**	**2 348**	**(340)**	**14 888**
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	**3 476**	**573**	**–**	**4 049**

				Pour le semestre clos le 31 mars 2018
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	**$**	**$**	**$**
Produits	**292 198**	**102 140**	**–**	**394 338**
Coût des ventes	**235 517**	**88 653**	**–**	**324 170**
Marge brute	**56 681**	**13 487**	**–**	**70 168**
Amortissements	**6 477**	**2 455**	**–**	**8 932**
Résultat des activités d'exploitation	**41 852**	**5 389**	**(668)**	**46 573**
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	**7 791**	**737**	**–**	**8 529**

				31 mars 2018
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	**$**	**$**	**$**
Total des actifs	**759 440**	**238 526**	**(164 898)**	**833 068**
Total des passifs	**(923 450)**	**(195 716)**	**631 900**	**(487 266)**

21. Informations sectorielles (suite)

			Pour le trimestre clos le 1er avril 2017	
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	$	$	$
Produits	163 566	–	–	163 566
Coût des ventes	146 961	–	–	146 961
Marge brute	16 605	–	–	16 605
Amortissements	3 272	–	–	3 272
Résultat des activités d'exploitation	9 191	–	(407)	8 784
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 638	–	–	3 638

			Pour le semestre clos le 1er avril 2017	
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	$	$	$
Produits	323 170	–	–	323 170
Coût des ventes	278 389	–	–	278 389
Marge brute	44 781	–	–	44 781
Amortissements	6 537	–	–	6 537
Résultat des activités d'exploitation	29 984	–	(604)	29 380
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 011	–	–	6 011

				1er avril 2017
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	$	$	$
Total des actifs	610 641	–	562	611 203
Total des passifs	(784 948)	–	441 168	(343 780)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les		**Pour les semestres clos les**	
	31 mars 2018	1er avril 2017	**31 mars 2018**	1er avril 2017
	$	$	**$**	$
Canada	**142 662**	151 299	**299 457**	301 206
États-Unis	**29 430**	7 073	**59 142**	12 644
Autres	**17 363**	5 194	**35 739**	9 320
	189 455	163 566	**394 338**	323 170